

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
SÉANCE DU 25 JANVIER 2011 – 19 H 30

Étaient absentes : Caroline JULLIEN et Jacqueline RICHARD

DELIBERATIONS PRISES

1 - modification des statuts de la communauté de communes de Vinay pour transfert de compétence en matière d'action sociale : soutien financier aux frais de transports des élèves pour les sorties culturelles et sportives des collèges de la CCV

2 – mise en œuvre de la convention de compensation de reversement de la dotation de compensation pour les communes de la CCV

3 - renouvellement du bail (de neuf ans) de la gendarmerie et révision du loyer à compter du 1^{er} octobre 2010

Travaux à la gendarmerie : remplacement des fenêtres des logements et des locaux professionnels et transformation du portail, des devis ont été demandés ; travaux de rénovation après dégâts des eaux dans un logement à faire chiffrer

ECOLE : travaux de peinture de la classe 1 à réaliser (non prévus dans le programme) pour 2 477 € ht
Le logement qui était occupé par la directrice est vacant. Info à diffuser pour trouver un locataire.

Un point d'éclairage public est réclamé à l'intersection de l'impasse des Bâteliers et de la route du Port. Une demande sera déposée auprès du SE 38.

Examen de trois devis pour travaux de remise en état, avant fermeture, de la décharge sauvage au Port ; l'entreprise MANDIER est retenue pour le prix de 3 000 € ht

Bascule : un devis de réparation est communiqué, il s'élève à la somme de 9 395 € ht. Ce service public étant utilisé par des personnes extérieures à la commune, une demande de participation financière sera faite auprès de la communauté de communes de Vinay.

Sonnerie des cloches : après communication d'une requête au sujet de la sonnerie de l'angélus le matin à 7 heures, décision est prise de supprimer cette sonnerie.

Le droit de place pour le camion pizza est fixé à 8 € pour jour de présence. Il sera mis en œuvre dès que le coffret électrique sera fonctionnel

Subventions aux associations : renouvellement pour 2011 des subventions attribuées en 2010 ; les responsables seront invités à produire le bilan financier et moral avant versement.

Pour l'organisation du comice agricole qui doit se dérouler à ST MARCELLIN en août prochain une subvention exceptionnelle de 100 € sera inscrite au budget 2011

Suite au refus de subvention de la part du conseil général (de 585 €), l'association « les petits d'Armieux » sollicite l'aide de la commune pour maintenir les trois sorties programmées ; le CM décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €.

Un grand remerciement est adressé à Claire MOURABY pour avoir permis l'attribution de mobilier à la commune en provenance de la bibliothèque universitaire (présentoirs, tables, bureau, chaises)